

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom de l'entreprise Nu-Calgon Wholesaler, Inc.	Numéro de téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499	CHEMTREC 1-800-424-9300		
Adresse municipale 2008 Altom Court	Ville St. Louis	État MO	Code postal 63146-4151	Dernière mise à jour 28/12/06
Nom du produit Adhésif en aérosol	Numéro du produit 4080	Usage du produit Adhésif		N° enregistrement EPA S.O.

SECTION 2 – COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Produit dangereux</u>	<u>% par poids</u>	<u>N° CAS</u>	<u>TLV</u>	<u>PEL</u>
Cyclohexane	20 - 30	110-82-7	300 ppm	300 ppm
Acétone	20 - 30	67-64-1	750 ppm	1000 ppm
Isobutane	15 - 25	75-28-5	800 ppm	800 ppm
Propane	15 - 25	74-98-6	1000 ppm	1000 ppm

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu de cas d'urgence : DANGER : Extrêmement inflammable. Peut être nocif ou mortel si avalé. Assurer une ventilation adéquate. Contenant sous pression. Protéger le produit de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures excédant 50°C/122 °F. Tenir éloigné de la flamme nue, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. **Garder hors de la portée des enfants.**

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : Irrite les yeux.

Peau : Irrite la peau. Un contact prolongé avec la peau peut causer une délipidation et produire une dermatite.

Ingestion : L'aspiration du produit peut causer de l'œdème pulmonaire et une pneumonie chimique. Peut être nocif ou mortel si avalé.

Inhalation : L'inhalation des vapeurs en forte concentration peut causer l'irritation des voies nasales et respiratoires, ainsi que des symptômes tels que maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée, vomissement et possiblement la perte de conscience.

Exposition chronique : L'inhalation des vapeurs en forte concentration peut irriter les voies respiratoires.

Cancérogénicité : Aucun connu.

État pathologique aggravé par l'exposition : Le produit peut aggraver des problèmes existants oculaires, cutanés et du système respiratoire supérieur.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Yeux : Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau. Après un rinçage initial, enlever les lentilles cornéennes et continuer de rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un spécialiste.

Peau : Nettoyez avec de l'eau savonneuse.

Ingestion : **Ne pas provoquer le vomissement.** Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente. Après avoir bien nettoyé la bouche avec de l'eau, boire une grande quantité d'eau. Communiquer immédiatement avec un médecin ou un centre antipoison.

Inhalation : Placer la victime à l'air frais. Si la victime ne respire pas, appeler le 911 ou l'ambulance, puis donner la respiration artificielle, de préférence bouche à bouche. Consulter un médecin.

SECTION 5 – LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair : S.O.

Température d'auto-ignition : S.O.

Produits dangereux de combustion : Monoxydes de carbone.

Limites d'inflammabilité dans l'air : N/É

Moyens d'extinction : Dioxyde de carbone (CO₂), vaporisation de mousse chimique, poudre extinctrice, pulvérisation d'eau.

Risques d'incendie et d'explosion : Contenant sous pression. Protéger le produit de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures excédant 50°C/122 °F.

Procédures spéciales d'extinction des incendies : Vaporiser une brume d'eau sur les contenants fermés pour les refroidir. Comme dans tous les cas d'incendie, porter un appareil respiratoire par pression autonome approuvé par MSHA/MIOSH, ou l'équivalent, et un équipement de protection complet.

SECTION 6 – MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Déversement ou fuite : Assurer une ventilation adéquate. Porter l'équipement protecteur individuel. Ne pas vidanger dans des eaux de surface ou des égouts sanitaires. Absorber le déversement avec un produit inerte (p. ex. terre ou sable secs), puis placer dans un contenant pour déchets de produits chimiques. Éliminer conformément aux réglementations locales.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Procédures et équipement de manutention : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les secteurs restreints. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas percer ou brûler le contenant, même une fois vide. Ne pas vaporiser sur la flamme nue ou sur tout matériau incandescent.

Exigences en matière d'entreposage : **Garder hors de la portée des enfants**. Contenant sous pression. Protéger le produit de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures excédant 50°C/122 °F.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des voies respiratoires : Lorsque les employés font face à une concentration de produit au-delà de la limite d'exposition admissible, ils doivent porter un appareil respiratoire certifié approprié.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Vêtements de protection : Gants en néoprène.

Lignes directrices en cas d'exposition : Consulter la section 2.

Mesures d'ingénierie spécifiques (tels que ventilation, endroit fermé) : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les secteurs restreints.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect physique : Aérosol.	Point de congélation : N/É	% de matière volatile par poids : 65 %
Couleur : Blanc cassé	Densité de vapeur [air =1] : Non déterminée.	Taux d'évaporation : Non établi.
Odeur : Acétone.	Pression de la vapeur : PSIG à 21 °C/70 °F (Aérosol) : Max. 60.	Densité : 0,814
Point d'ébullition : N/É	Solubilité dans l'eau : Insoluble.	pH (concentré) : S.O.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable sous des conditions normales.

Polymérisation dangereuse : N'aura pas lieu.

Incompatibilités : Agents comburants forts.

Conditions réactives à éviter : Chaleur, flammes et étincelles. Éviter les températures au-delà de 50 °C/122 °F

Produits de décomposition : Monoxydes de carbone.

SECTION 11 –INFORMATION TOXICOLOGIQUE

<u>Ingrédients dangereux</u>	<u>N° CAS</u>	<u>N° EINECS</u>	<u>DL 50 de l'ingrédient</u> (Espèce spécifique)	<u>CL 50 de l'ingrédient</u> (Espèce spécifique)
Cyclohexane	110-82-7	Aucune donnée.	Orale : DL 50 rat : 12705 mg/kg	S.O.
Acétone	67-64-1	Aucune donnée.	Orale DL 50 rat : 5800 mg/kg	Inhalation CL 50 souris : 44 g/m3/4H
Isobutane	75-28-5	Aucune donnée.	S.O.	Inhalation CL 50 rat : 57 pph/15 M
Propane	74-98-6	Aucune donnée.	S.O.	S.O.

SECTION 12 –INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<u>Ingrédients dangereux</u>	<u>Données de toxicité aquatique</u>
Cyclohexane	96 h CL 50 menée à grosse tête : 4,53 mg/L (à renouvellement continu); 96 h CL 50 crapet arlequin : 34,72 mg/L; 96 h CL 50 guppy : 48,0 mg/L
Acétone	96 h CL 50 truite arc-en-ciel : 5540 mg/L (statique); 96 h LC50 menée à grosse tête : 6210 mg/L (à renouvellement continu); 96 h LC50 crapet arlequin : 8300 mg/L (statique)
Isobutane	S.O.
Propane	S.O.

SECTION 13 –ÉLIMINATION DU PRODUIT

Élimination des déchets : Ne doivent pas être libérés dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales.

SECTION 14 –INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Renseignements spéciaux sur le transport :

<u>Juridiction</u>	<u>Nom officiel d'expédition</u>	<u>Numéro UN</u>	<u>Groupe d'emballage</u>	<u>Classe de dangers</u>
DOT (Terre)	Bien de consommation ORM-D	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.
OMI (Eau)	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.
OACI (Air)	Aérosol, inflammable	UN1950	S.O.	2,1

SECTION 15 – INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Classe SIMDUT : (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)	A, B1, B2, D2B
Titre III, SARA : (<i>Superfund Amendments & Reauthorization Act</i> – Modification et nouvelle autorisation de la loi portant sur le Fonds spécial pour l'environnement [É.-U.]	Oui : cyclohexane.
OSHA : (<i>Occupational Safety & Health Administration</i> – Administration de la santé et de la sécurité au travail [É.-U.]	Consulter la section 2
TSCA : (<i>Toxic Substance Control Act</i> – Loi réglementant les substances toxiques [É.-U.]	Présentes.
COV : (Composé organique volatil)	65 %
CPR : (<i>Canadian Controlled Products Regulations</i> – Règlements canadiens sur les produits contrôlés)	Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits contrôlés.
EINECS : (<i>European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances</i> – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)	N/É
LIS / LES : (Liste intérieure des substances – Liste extérieure des substances)	Présentes
CERCLA : (<i>Comprehensive Environmental Response Compensation & Liability Act</i> – Loi détaillée sur l'intervention environnementale, l'indemnité et la responsabilité [É.-U.]	Cyclohexane = Quantité à déclarer : 1000 lb. Acétone = Quantité à déclarer : 5000 lb
LDI : (Liste de divulgation des ingrédients)	N/É
Classement NFPA (SIMD) : (<i>National Fire Protection Association</i> – Association nationale de la protection contre les incendies - Système d'identification des matières dangereuses [É.-U.]	Santé : 2 Inflammabilité : 3 Réactivité : 0 Équipement de protection individuel : B

SECTION 16 – RENSEIGNEMENTS DIVERS

Aucune donnée.

L'information de cette fiche signalétique est fondée sur les données qui sont à notre portée, et jugée exacte. Cependant, Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut garantir, de façon tacite ou exprès, l'exactitude de ces données ou les résultats atteints à la suite de l'usage de ces données. Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut être tenu responsable de toute blessure provenant de l'usage du produit décrit dans cette fiche signalétique.